



Obligation alimentaire envers ascendant

Par **JEANE**, le **16/08/2009** à **22:23**

Bonjour,

Ma belle-mère doit rentrer en EHPAD en Saone et Loire (Alzheimer).

Moi, j'habite dans les Côtes d' Armor.

Elle est veuve et vit en concubinage depuis 50 ans environ.

Elle a 2 enfants issus de son mariage et aucun avec le concubin. Le premier a 4 enfants majeurs qui ont des revenus.

Le deuxième est décédé, c'est mon mari. Il a eu 1 enfant d'un premier mariage majeur qui a des revenus. Moi, je suis sa veuve et 1 enfant est né, est étudiante. Elle n'a pas de revenus propres.

On m'a fait signer un engagement à payer les mensualités de l'hébergement de l'EHPAD car ma belle-mère a des revenus insuffisants. Le premier enfant est insolvable. Un des petits enfants de ma belle-mère a constitué un dossier d'entrée en EHPAD, veut en devenir le tuteur car le concubin est très âgé.

Il dit que je suis seule obligée alimentaire envers ma belle-mère.

Est-ce vrai?

Merci pour votre réponse.

JEANE